

N° 99

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances  
pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VIII

**Défense.**

### SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Jacques Genton, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard, Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Lejeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2951 et annexes 2987 (annexe n° 44), 2990 (tome IV<sup>e</sup> et in-8° 895.**

**Sénat : 95 et 96 (annexes n° 44 et 45) (1985-1986).**

---

*Loi de finances. — Défense - Marine nationale.*

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PREMIÈRE PARTIE. — ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1986</b> .....	<b>7</b>
I. — <b>Physionomie générale</b> .....	<b>7</b>
II. — <b>Titre III. — Dépenses ordinaires</b> .....	<b>9</b>
Dépenses d'exploitation .....	9
Carburants et combustibles .....	9
Entretien de la flotte .....	9
III. — <b>Titre V. — Dépenses en capital</b> .....	<b>11</b>
Etudes, recherches, prototypes .....	11
Force océanique stratégique .....	12
Aéronautique navale .....	12
Forces classiques .....	12
Munitions et engins .....	13
Infrastruture .....	13
<b>DEUXIÈME PARTIE. — SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE</b> .....	<b>15</b>
I. — <b>Force océanique stratégique</b> .....	<b>16</b>
II. — <b>Flotte de surface et sous-marins (hors F.O.S.T.)</b> .....	<b>17</b>
III. — <b>Aéronautique navale</b> .....	<b>20</b>
Porte-avions .....	20
Aviation embarquée .....	20
Aviation de patrouille maritime .....	21
Aviation de soutien .....	21
IV. — <b>Mission de service public</b> .....	<b>22</b>
V. — <b>Commandes et livraisons en 1985</b> .....	<b>23</b>
<b>TROISIÈME PARTIE. — LE PERSONNEL</b> .....	<b>25</b>
I. — <b>Les effectifs</b> .....	<b>25</b>
II. — <b>La réduction des effectifs</b> .....	<b>25</b>
III. — <b>Les améliorations</b> .....	<b>26</b>
IV. — <b>Mesures particulières</b> .....	<b>26</b>

<b>CONCLUSIONS</b> .....	29
<b>ANNEXES</b> .....	31
<b>Annexe A.</b> — Grandes lignes du budget .....	33
<b>Annexe B.</b> — Titre III. — Répartition par chapitres .....	34
<b>Annexe C.</b> — Titre III. — Marine - Diagramme .....	35
<b>Annexe D.</b> — Titre V. — Marine - Répartition par chapitres .....	36
<b>Annexe E.</b> — Titre V. — Autorisations de programme - Diagramme .....	37
<b>Annexe F.</b> — Titre V. — Crédits de paiements - Diagramme .....	38
<b>Annexe G.</b> — Chapitre « Constructions neuves de la flotte » - Répartition par articles .....	39
<b>Annexe H.</b> — Commandes et livraisons en 1985 .....	40

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le rapport pour avis, sur la section « Marine » du budget de la défense pour 1986, nous nous bornerons à l'examen des problèmes spécifiques de la marine nationale, étant entendu que les questions communes, comme la situation du personnel des arsenaux, relèvent d'autres rapports.

Pour faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes sur trois parties :

- analyse du budget de la section « Marine » par comparaison avec celui de l'année précédente ;
- situation actuelle et évolution des composantes de la marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

## PREMIÈRE PARTIE

### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1986

#### I. — PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Le projet budget pour la marine nationale prévoit, pour 1986, 29.539 millions de francs de crédits de paiement, soit une part de 18,65 % dans le budget total de la défense et une augmentation de 6,74 % par rapport au budget de 1985.

Ces crédits de paiement se répartissent en 13.809 millions de francs au titre III, en augmentation nominale de 4,97 %, et en 16.649 millions de francs au titre V, en augmentation nominale de 8,2 %.

Comme pour les trois budgets précédents, la part des ressources affectées à la Force océanique stratégique traduit la constante priorité donnée à la force de dissuasion nationale.

Si l'on excepte le cas de l'année 1983 pour laquelle on observe une légère diminution, le rapport du titre V au titre III (en crédits de paiement) continue à croître, comme l'indique le tableau suivant :

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
1,0	1,06	1,10	1,06	1,14	1,22	1,27

Il conviendrait maintenant de situer ce budget 1986 par rapport aux objectifs de la loi de programmation militaire. La loi de programmation ne fixe pas pour 1986 une dotation annuelle, mais prévoit une dotation globale de 102 millions de francs pour les trois dernières années du Plan, soit de 1986 à 1988.

Il ressort, d'une part, du montant élevé de cette dotation globale et, d'autre part, du calendrier prévu des commandes et recettes dans le déroulement de la loi, que l'effort financier principal devait

être supporté au cours de ces trois années. Or, la dotation de 1986, même si elle reste en légère augmentation par rapport à celle de 1985 (+ 6,7 ‰), ne manifeste pas cette tendance. On peut dès maintenant observer que le montant de cette dotation devrait être en augmentation de 15,6 ‰ en 1987 et autant en 1988, pour que les prévisions financières de la loi soient tenues. Votre rapporteur constate donc, à regret, que, dans l'état actuel de son exécution, la loi de programmation ne peut plus être retenue comme référence. En l'absence de référence annuelle, en l'absence de référence à cinq ans, bref en l'absence de référence tout court, il est peut être possible de mesurer l'effort relatif consenti chaque année en faveur de notre marine, mais il n'est pas possible d'estimer raisonnablement ce que sera dans quinze ans une marine qui, plus que tout autre, est l'aboutissement de choix établis à long terme.

## II. — TITRE III.

### DÉPENSES ORDINAIRES

Avec un montant de 13,089 millions de francs, les crédits de paiement du titre III sont en augmentation de 4,97 % par rapport à 1985 (+ 10,67 % en 1983, + 4,42 % en 1984, + 3,12 % en 1985).

Bien que le titre III connaisse ainsi un léger redressement en 1986, son rapport au total du budget « Marine » poursuit une diminution régulière, traduisant comme les années précédentes le souci de donner la priorité aux dépenses d'investissement.

Par grande catégorie du coût, l'évolution du titre III pour l'année 1986 est la suivante :

— la catégorie « rémunérations et charges sociales » (chap. 31-32, 32-31 et 33-32) augmente globalement de 4,3 % ;

— la catégorie « dépenses de fonctionnement » (chap. 34-32 moins les articles relevant des combustibles et de l'entretien) augmente de 4,7 % ;

— la catégorie « carburants et combustibles opérationnels » (art. 15 et 16 du chap. 34-32) augmente de 3,2 % ;

— la catégorie « entretien de la flotte et des matériels » (chap. 34-34 et art. 34, 32, 30) augmente de 7,6 %.

Ainsi, à l'exception de l'effort consenti pour l'entretien, on ne constate pas de fortes distorsions entre les différentes catégories, distorsions qui avaient l'année dernière sévèrement frappé le chapitre des combustibles.

La baisse sensible du taux d'activité de notre flotte enregistré en 1985 devrait pouvoir ainsi être partiellement redressée en 1986, redressement qui, pour atteindre les 5 % escomptés, imposera cependant une légère ponction sur les stocks.

Malgré la sensible augmentation de la dotation du chapitre « entretien », votre rapporteur ne peut qu'exprimer, une fois encore, sa préoccupation sur la situation critique de l'entretien général de notre flotte. Les dépenses d'entretien sont strictement liées aux dépenses d'activités, puisqu'une augmentation du taux d'activité coûte quatre fois en entretien ce qu'elle coûte en carburants. Il serait particulièrement inquiétant que pour trouver l'équilibre de ce chapitre, on en

soit réduit à rechercher une baisse d'activités, au moment même où le nombre des missions incombant à notre marine tend à s'accroître. Très dépendant de l'activité, le chapitre « entretien » l'est aussi du chapitre des constructions neuves. Lorsque les constructions neuves, en effet, ne permettent pas un renouvellement homogène des différentes composantes de notre flotte, il devient impérieux, par un entretien de plus en plus lourd, de retarder la condamnation de certaines unités. Or, pour ne citer que l'exemple de notre présence outre-mer, la marine va probablement se trouver dans l'obligation de supprimer le dernier carénage de deux avisos-escorteurs actuellement en campagne et de prononcer leur condamnation aussitôt leur première avarie majeure. Le chapitre « entretien » est un chapitre-clef, votre rapporteur ne le soulignera jamais assez, qui non seulement détermine le volume physique de notre flotte, mais également sa disponibilité, sa souplesse d'emploi ainsi que sa capacité à intervenir d'une manière sûre dans des missions de longue durée.



### III. — TITRE V.

#### DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent, en 1986, à 23.275 millions de francs, en augmentation de 14,6 % par rapport au budget de 1985. Les crédits de paiement se montent à 16.450 millions de francs, en augmentation de 8,2 % par rapport au budget de 1985.

Comme pour l'année 1985, le V « Marine », connaît en 1986 une croissance réelle, aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Mais cette croissance, inégalement répartie, accorde une haute priorité à la composante océanique de la force stratégique ainsi qu'à trois autres programmes dits prioritaires et choisis parmi les programmes majeurs inscrits à la loi de programmation : le porte-avions nucléaire, le sous-marin nucléaire d'attaque et l'avion de patrouille maritime Atlantique 2. Si l'on ne saurait critiquer ces choix qui s'imposent d'eux-mêmes, ne serait-ce que par l'impérieuse nécessité du renouvellement de notre flotte, votre rapporteur ne peut cependant qu'exprimer son inquiétude devant la distorsion qu'ils ne manqueront pas d'entraîner dans la composition d'une flotte dont l'efficacité repose sur la cohérence de ses différentes composantes.

Par catégories de dépenses on note une baisse sensible du budget de la recherche (— 6,45 %) et en plafonnement du budget de développement (— 1,7 %).

Le budget de fabrication (chap. 53-71) augmente globalement de 11,1 %. La part de l'infrastructure à terre (chap. 54-61) connaît en revanche une forte chute (— 21,8 %).

Analysons maintenant le contenu des principaux chapitres de ce titre V.

#### 1. *Etudes techniques d'armement. — Prototypes (chap. 51-71).*

Ces crédits qui avaient connus, en 1984 et 1985, une forte progression tendent à se stabiliser et même à légèrement décroître ; le niveau atteint reste néanmoins acceptable. La forte croissance des autorisations de programme (+ 40 %) garantit la poursuite de l'effort dans ce domaine hautement sensible qui est la préparation de l'avenir pour notre défense.

L'effort porte notamment sur la lutte antinavire et anti-sous-marine (développement de la torpille Murène) mais également sur la lutte antimissiles (système de veille et missiles antimissiles).

2. *Fabrication - Force océanique stratégique (chap. 53-71, art. 14).*

Par le nouveau bond positif (+ 15,9 % en 1985, + 16,48 % en 1986) des ressources de ce chapitre, mais également par la très forte progression des autorisations de programme (+ 45 % en 1986), le Gouvernement tient à clairement montrer que rien ne saurait infléchir dans l'immédiat ou à moyen terme, le principe même de notre doctrine de dissuasion. Ces ressources seront affectées à la refonte progressive de nos S.L.N.E. pour leur permettre la mise en œuvre des missiles à têtes multiples M 4, ainsi qu'au développement du sous-marin nucléaire de nouvelle génération.

3. *Fabrications - Aéronautique navale (chap. 53-71, art. 21 à 28).*

Les ressources consacrées à notre aéronautique navale poursuivent leur progression, bien qu'elle soit moins prononcée que l'année dernière (+ 6,9 % en crédits de paiement et + 20,6 % en autorisations de programme). Ces ressources seront pour 1986 presque exclusivement consacrées à l'important programme d'avions de patrouille maritime Atlantique 2 qui constitue l'un des quatre programmes prioritaires de la marine. .

Les autres constructions ou développements relevant de ce chapitre sont, pour le moment, différés ou très ralentis : modernisation du Super-Étendard, développement de l'avion à détection anti-aérienne éloigné ou de l'hélicoptère « moyen lourd ».

4. *Fabrications - Forces classiques (chap. 53-71, art. 11 à 13 et 15 à 17).*

Pour ce chapitre capital des constructions neuves de notre flotte classique, les autorisations de programme progressent de 4,25 % et les crédits de paiement de 9,23 %. Il appartient, cependant, à votre rapporteur de mettre en évidence qu'avec un montant de 4.828 millions de francs, ces crédits de paiement constituent paradoxalement moins du tiers du total des investissements de la marine (29,3 %). Si donc on ne peut que se féliciter de voir inscrite au budget de 1986 la commande d'un porte-avions nucléaire et d'un sous-marin d'attaque, il n'en reste pas moins nécessaire de rappeler que l'effort

financier qui découle de ces commandes va devoir s'étaler maintenant sur une dizaine d'années et ainsi engager toute la prochaine loi de programmation. Ces commandes ne prendront donc leur véritable signification que si elles se prolongent par le programme normal de construction qu'elles impliquent et ceci sans atteinte à la réalisation des programmes en cours. Pour cela il sera indispensable que la part de la marine poursuive sa progression au sein du budget de la défense.

C'est un problème spécifique à la marine et qui peut lui être préjudiciable, que, par la durée des constructions des unités de sa flotte, une loi de programmation à cinq ans ne connaît généralement pas la sanction de ses choix : les recettes de bâtiments y correspondent à des commandes de loi antérieure et à l'inverse, les commandes de la loi font l'objet de recettes postérieures à son terme. Tout en approuvant donc ces choix majeurs, il convient d'en relativiser la signification. La marine est bien souvent victime, dans sa réalisation comme par ses missions, de ce que, par sa nature même, elle procède toujours du long terme.

#### *5. Munitions et engins (chap. 53-71, art. 31 à 33).*

Si les crédits de paiement du chapitre « munitions et engins » connaissent une nette progression (+ 9,9 %), la forte diminution des autorisations de programme (— 11 %) entraînera un ralentissement sensible des programmes non majeurs de ce chapitre. En outre, les stocks déjà réduits ne pourront pas être reconstitués et les tirs de validation ou d'exercice devront être limités au maximum, ce qui peut avoir, à terme, un effet nuisible sur le niveau d'entraînement de nos équipages.

#### *6. Infrastructure (chap. 54-61).*

Avec une diminution simultanée de 10 % des autorisations de programme et de 22 % des crédits de paiement, les ressources consacrées à l'infrastructure générale sont en baisse, particulièrement sensible en 1986. Un certain nombre de programmes devront être reportés. Les programmes poursuivis concernent les ouvrages maritimes qui font l'objet d'un effort soutenu depuis de nombreuses années ; l'amélioration de la protection antiterroriste des points sensibles de la marine, les améliorations fonctionnelles (cafétérias et casernements rénovés) et enfin les économies d'énergie et transferts énergétiques (passage au gaz).

## DEUXIÈME PARTIE

### SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

Au 31 décembre 1985, la flotte française comprendra six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, seize sous-marins d'attaque dont deux nucléaires, cinq bâtiments de lutte anti-aérienne, douze de lutte anti-sous-marine, vingt-cinq avisos, vingt-neuf bâtiments antimines et quarante bâtiments de soutien dont trois pétroliers-ravitailleurs, cinq bâtiments de soutien logistique et deux transports de chalands de débarquement.

A la même date, le parc aérien de l'aéronautique navale comprendra 403 aéronefs (306 en ligne) dont 203 de combat (avions et hélicoptères embarqués, avions de patrouille maritime) et 200 de soutien.

Malgré l'importante commande de constructions neuves prévue pour 1986, cette liste ne peut manquer de susciter les préoccupations de votre rapporteur. Un état comparatif, année par année, montre bien le déclin quantitatif régulier de notre flotte de combat et ceci à une période où l'actualité manifeste, sans équivoque, le rôle joué par notre puissance aéronavale sur de nombreux théâtres outre-mer mais également tout l'intérêt que les grandes puissances commencent à attacher aux espaces et passages océaniques.

Si aucun effort durable de redressement n'est entrepris, ce déclin qui va poser à la marine de graves problèmes, dès l'année 1990, pour remplir ses missions, risque de prendre à plus long terme une tournure irréversible. On ne peut échapper à la règle, quasi mathématique, que pour maintenir le tonnage actuel de notre flotte, c'est un flux moyen de 12.000 tonnes qu'il nous faut mettre en service tous les ans.

## I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE

1. En 1985, avec l'admission au service actif de l'*Inflexible*, six sous-marins lanceurs d'engins sont en service. Sur les six, quatre participent par roulement au cycle opérationnel de telle sorte qu'à un instant donné, trois d'entre eux sont simultanément à la mer et cela depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Pour ce qui concerne les deux autres, l'un est en grand carénage et l'autre en refonte dite M.4, refonte qui a pour objet de remplacer les anciens missiles M.20 par le nouveau missile M.4 à têtes multiples.

Le cycle des refontes est organisé de telle sorte qu'à partir de la fin de 1987, il y aura toujours au moins un S.N.L.E. porteur de missiles M.4 à la mer.

2. La commande du septième S.N.L.E. dit de nouvelle génération interviendra en 1986 pour une mise en service prévue en 1994.

Les principales améliorations porteront sur la discrétion acoustique, la chaufferie nucléaire, retenue par ailleurs pour le futur porte-avions nucléaire et le système d'armes qui pourra recevoir le missile M.4 ou le missile de la génération future.

## II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINE (HORS F.O.S.T.)

### 1. Sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.).

Les S.N.A. devraient constituer avec le porte-avions nucléaire le fer de lance de notre futur flotte océanique.

Il s'agit d'une unité cohérente dans sa conception qui allie à une grande autonomie — dont le S.N.A. le *Rubis* vient de faire la preuve par sa traversée sans escale de France en Nouvelle-Calédonie — une forte capacité offensive par son équipement en torpilles et missiles à changement de milieu S.M. 39 (version sous-marine de l'*Exocet*).

Sur ce programme hautement prioritaire qui comporte huit unités, il est prévu en 1986 :

- l'achèvement du n° 3, le *Casabianca* ;
- la poursuite de la construction des S.N.A. n° 4, 5 et 6 ;
- la commande du S.N.A. n° 7.

Il ne devrait donc y avoir, par rapport aux engagements de l'actuelle loi de programmation, aucun changement pour les quatre premiers S.N.A. (n° 1 à 4) mais un décalage de l'ordre d'un an à partir du n° 5 à la fois en raison de contraintes financières et de modifications techniques pour améliorer certaines de leurs caractéristiques opérationnelles.

### 2. Corvettes anti-aériennes (C.A.A.).

Le programme des quatre corvettes anti-aériennes, dont la mission principale est la défense anti-aérienne et antimissiles des forces navales à la mer, est prévu pour remplacer les quatre escorteurs T. 47 Tartar dont les deux derniers seront retirés du service actif en 1987 et 1988.

Bien que ces quatre unités aient fait l'objet de commandes pour les deux premiers en 1979, et les deux autres en 1984, seule la première corvette, effectivement en chantier, ne devrait pas souffrir, avec une admission au service actif maintenu en 1988, du ralentissement pour des raisons budgétaires et techniques, de l'ensemble de ce programme.

### 3. *Corvettes anti-sous-marines (C. 70 A.S.M.).*

Il s'agit de bâtiments du même type que les corvettes anti-aériennes, mais à vocation anti-sous-marine par leur armement et leur système de détection.

Destinées à remplacer les escorteurs T. 47 A.S.M., leur programme comporte sept unités. Les quatre premières sont en service actif, les trois suivantes devraient l'être en 1986, 1987 et 1990.

Ce programme, en voie d'achèvement, a donc moins souffert que le précédent des difficultés financières actuelles.

### 4. *Frégates légères (F.L. 25).*

Ce bâtiment de moyen tonnage (2.500 tonnes) à capacité anti-sous-marine et antisurface, devrait progressivement remplacer dans leurs missions de présence outre-mer les huit avisos-escorteurs du type Victor Schoelcher dont le retrait du service actif s'échelonne entre 1986 et 1994.

La commande des trois premières frégates, inscrite à l'actuelle loi de programmation entre 1986 et 1988, devra être différée au-delà de 1988 pour des raisons budgétaires.

Si le principe de ce programme devait être définitivement remis en question, ce sont les avisos légers A. 69, dont le programme a été achevé en 1984, qui devraient ajouter à leurs lourdes charges métropolitaines celles de la présence outre-mer.

### 5. *Bâtiments antimines.*

La découverte en 1984 de mines « anonymes » en mer Rouge a bien mis en évidence l'extrême importance que revêt la guerre des mines, non seulement pour assurer la sécurité de nos approvisionnements, mais également la libre circulation de nos forces navales.

Le programme « guerre des mines » comporte principalement des chasseurs de mines (C.M.T.) et pour les fonds supérieurs à 60 mètres des dragueurs de mines (B.A.M.).

Le programme de dix chasseurs de mines qui avait connu bien des vicissitudes en raison des complexes problèmes de coordination soulevés par une coopération tripartite (Hollandais, Belges et Français), devrait s'achever sans nouveau retard avec l'admission au service actif des cinq derniers (n<sup>os</sup> 6 à 10) entre 1986 et 1989.

En revanche le programme de cinq dragueurs de mines océaniques qui aurait dû faire l'objet d'une commande entre 1986 et 1988, risque d'être repoussé au-delà de l'actuelle loi de programmation.

#### 6. *Transport de chalands de débarquement (T.C.D.).*

Pour répondre aux besoins du transport maritime opérationnel, et en particulier de la force d'action rapide, la commande de trois T.C.D. dits de nouvelle génération est inscrite à la loi de programmation. Ces bâtiments sont appelés à remplacer à la fois nos deux T.C.D. actuels, ainsi que les trois bâtiments de débarquement de chars (B.D.C.) dont le retrait du service actif est prévu entre 1986 et 1988.

Le T.C.D. n° 1, commandé en 1984, devrait être admis au service actif en 1990. La commande du n° 2 est repoussée au-delà de l'actuelle loi de programmation. Le T.C.D. n° 3 sera commandé en 1986 à un chantier civil, au titre de l'article 29 (achat par la France, si aucune offre d'achat n'est proposée par une marine étrangère).

#### 7. *Pétroliers-ravitailleurs (type P.R. 72 Durance).*

Sur la flotte de cinq pétroliers-ravitailleurs de 17.800 tonnes prévus, trois sont en service depuis 1982. Le n° 4, *La Marne*, devrait être admis au service actif en 1986, le n° 5 devrait être commandé en 1986, au titre de l'article 29, pour être livré vers 1990.

#### 8. *Patrouilleurs P. 400.*

Ces petites unités de 400 tonnes ont pour mission la surveillance et la présence dans les eaux côtières de métropole et d'outre-mer. Les dix patrouilleurs de ce programme, retardés en raison de difficultés rencontrées dans la mise au point de l'appareil propulsif, devraient être livrés en 1986. Ils remplaceront, en particulier, les actuels stationnaires d'outre-mer du type « Lorientaise » qui, avec leurs trente ans de service, atteignent un âge excessif pour de petites unités.

#### 9. *Navires hydrographiques et océanographiques.*

Le renouvellement de notre actuelle flotte hydrographique sera réalisé à partir de la construction de quatre bâtiments hydrographiques de nouvelle génération (900 tonnes); les deux premiers, commandés en 1984, devraient être livrés en 1987. La commande des deux suivants, dont l'un construit au titre de l'article 29, est retardée de 1985 à 1986.



### III. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

#### 1. *Les porte-avions.*

Avec la confirmation de la commande de notre premier porte-avions nucléaire (P.A.N.) en 1986, votre rapporteur ne peut que renouveler l'expression de sa satisfaction. Si la commande, en elle-même, n'est que l'acte initial et révocable d'une procédure complexe de réalisation — car il faudra ensuite que l'effort financier se poursuive régulièrement pendant dix ans, jusqu'à l'achèvement du bâtiment — elle n'en constitue pas moins un choix majeur, l'expression, par la France, de la volonté de rester une puissance océanique, au moment même où cette question revêt une brûlante actualité.

On a trop souvent voulu opposer, dans un souci d'économie budgétaire, le rôle du porte-avions nucléaire et celui du sous-marin nucléaire d'attaque.

Faut-il rappeler, ici, que le porte-avions apporte la rallonge continentale à l'action d'un sous-marin dont la fonction d'interdiction ne peut s'exercer que dans le milieu océanique, c'est-à-dire contre des États ayant des intérêts océaniques. Le porte-avions est à la fois l'aérodrome qui, par sa seule mobilité, permet à la France de protéger, au moindre coût, ses immenses zones économiques d'outre-mer mais également, par une diplomatie maritime active, d'être l'instrument privilégié d'une politique de rétorsion à l'égard de 90 % des pays, ceux disposant d'une façade maritime.

Les études concernant ce porte-avions nucléaire se poursuivent en ce qui concerne l'appareil propulsif, les chaufferies nucléaires, la réalisation des catapultes et l'architecture informatique. La mise sur cale effective est prévue pour fin 1987 avec, comme objectif, une présentation aux essais officiels dans le courant du premier trimestre 1995.

#### 2. *Aviation embarquée.*

Sur un total de 171 aéronefs, l'aviation embarquée comprend 98 avions à réaction, 21 avions de sûreté et 52 hélicoptères.

##### 2.1. — Avions à réaction.

Ils se répartissent eux-mêmes en :

- 59 avions d'assaut (Super-Etendard) ;
- 26 avions d'interception (F. 8E Crusader) ;
- 13 avions de reconnaissance (Etendard IV P.).

Les 4 derniers avions du programme Super-Etendard sont en cours de livraison à la marine. Cet appareil qui pourra être maintenu au service actif jusque vers l'an 2010, constituera l'aviation d'assaut

du futur porte-avions nucléaire. En ce qui concerne le remplacement du *Crusader* et de l'*Etendard IV P* dont le retrait du service actif est prévu pour 1995, la version marine (A.C.M.) du futur avion tactique de l'armée de l'air reste l'une des solutions envisageables.

## 2.2. — Aviation de sûreté.

L'aviation de sûreté qui assure la protection rapprochée anti-surface et anti-sous-marine du porte-avions est formée de 23 avions à hélice Alizé (B.R. 1050). Leur modernisation, en voie d'achèvement, devrait permettre de les maintenir au service actif jusqu'en 1998.

## 2.3. — Hélicoptères.

Les hélicoptères embarqués se répartissent en :

17 *Super-Frelon* (S.A. 321) pour les transports opérationnels. Leur retrait du service actif est prévu pour 2005.

35 *Lynx* (W.G. 13) qui sont embarqués à bord des frégates et corvettes A.S.M. pour la lutte anti-sous-marine. Leur retrait du service actif est prévu pour 2010.

## 3. Aviation de patrouille maritime.

L'aviation de patrouille maritime est constituée de 35 *Bréguet-Atlantique* (B.R. 1150) dont 2 de nouvelle génération ainsi que de 5 avions légers du type *Gardian* affectés actuellement aux missions de surveillance du Pacifique-Sud.

Les actuels *Atlantic* seront retirés du service à partir de 1989, pour être progressivement remplacés par des *Atlantique* de nouvelle génération dont 3 seront commandés en 1986.

Malgré le caractère prioritaire de ce programme, le retard qu'il a déjà pris ne permettra pas d'assurer une relève en temps utile et l'on peut craindre dans ces conditions que, vers 1992, le parc des *Atlantique* ne descende à une vingtaine d'unités. Cette diminution imposera de limiter les activités des patrouilles maritimes dans les approches métropolitaines, au bénéfice de la F.O.S.T., mais aux dépens des missions d'outre-mer qui devront alors être supprimées en quasi-totalité.

## 4. Aviation de soutien.

L'aviation de soutien de l'aéronavale comporte 290 appareils (168 en ligne dont 151 avions et 49 hélicoptères).

Cette aviation est affectée aux missions de soutien, d'expérimentation et de convoyage ainsi qu'aux missions d'entraînement du personnel pilote et navigateur.

#### IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

1. Les missions de service public auxquelles participe la marine restent particulièrement nombreuses et variées :

— missions humanitaires dont le secours maritime et les évacuations sanitaires (missions « boat-people » en mer de Chine, assistance aux sinistrés des cyclones tropicaux...);

— opérations de police maritime (police de la navigation et police des pêches) ;

— missions d'intérêt général dont l'exploration sous-marine, les travaux hydrographiques ou la lutte antipollution ;

— le concours aux administrations (assistance aux pêches, transports du service public...).

Pour le premier trimestre 1985, la marine a participé à vingt et une interventions de secours maritime dont treize dans les océans Indien, Pacifique ou Sud-Atlantique. Il s'agit donc d'un concours qui ne se limite pas aux eaux métropolitaines mais s'étend à l'ensemble du globe.

2. Les moyens spécialement affectés aux missions du service public sont actuellement :

— trois remorqueurs civils affrétés par la marine ;

— trois patrouilleurs, le *Sterne* et le *Mercur*e pour la métropole, l'*Albatros* pour les terres australes et antarctiques françaises ;

— un hélicoptère *Dauphin* pour les intervention en Manche ;

— deux avions *Nord 262* pour les missions en Atlantique et, à partir de 1986, un troisième pour les missions en Méditerranée.

Mais il convient de rappeler que toute mission spécifique de défense dans les zones économiques est mise à profit pour exercer une surveillance relevant du service public, c'est particulièrement le cas outre-mer où, en l'absence de moyens spécialisés, les commandants de zone maritime font participer à la surveillance des zones économiques l'essentiel des forces qui y sont affectées ou détachées. On évalue à environ 12 % du total de leurs activités celles concernant en propre le service public.

## V. — COMMANDES, LIVRAISONS ET CONSTRUCTIONS EN 1986

### 1. *La liste des commandes en 1986 et la suivante :*

#### a) Bâtiments :

- 1 porte-avions nucléaire (P.A.N.) ;
- 1 sous-marin nucléaire lanceur d'engins (S.N.L.E.) ;
- 1 sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A.) ;
- 1 bâtiment hydrographe.

Au total, le tonnage commandé sera de 46.265 tonnes pour 1986 (dont 34.265 par la flotte classique) contre 2.200 tonnes en 1985.

#### b) Aéronefs :

- 3 avions de patrouille marine *Atlantique 2*.

### 2. *La liste des mises en service, en 1986, s'établit comme suit :*

#### a) bâtiments :

- 1 corvette anti-sous-marine (C.A.S.M.) ;
- 4 patrouilleurs (P. 400) ;
- 2 chasseurs de mines tripartites (C.M.T.) ;
- 3 bâtiments base de plongeurs démineurs ;
- 1 pétrolier-ravitailleur (P.R.).

Au total le tonnage livré en 1986 sera de 14.795 tonnes contre 10.185 en 1985.

#### b) Aéronefs :

- 2 adaptations de l'avion N. 262 transformé « école ».

### 3. *Sont en chantier de construction au 1<sup>er</sup> octobre 1985 :*

- 3 sous-marins nucléaires d'attaque ;
- 1 corvette anti-sous-marine ;
- 5 chasseurs de mines tripartites ;
- 5 patrouilleurs P. 400 ;
- 2 bâtiments-bases de plongeurs démineurs ;
- 2 bâtiments hydrographiques ;
- 1 transport de chaland de débarquement (T.C.D.).

La durée séparant la mise en chantier de l'admission au service actif a dû parfois être allongée depuis 1980, soit en raison d'aléas techniques soit pour des raisons financières. Cet allongement concerne surtout les programmes de corvettes et de sous-marins d'attaque.

## TROISIÈME PARTIE

### PERSONNEL

#### I. — Effectifs.

Les effectifs en activité de la marine inscrits au budget 1986 sont au total de 66.340 hommes (y compris les gendarmes maritimes) dont 4.428 officiers (6,6 % du total), 28.811 officiers-mariniers (43,4 %), 15.131 quartiers-maîtres et matelots engagés (22,8 %) et 17.970 appelés du contingent (27,2 %). Sur ce total, le personnel opérationnel, soit 35.482 hommes, se répartit de la manière suivante :

17.622 (dont 4.080 du contingent) aux forces de surface (unités + états-majors embarqués) ;

4.886 (dont 750 du contingent) aux forces sous-marines (sous-marins + états-majors + environnement) ;

10.312 (2.543 du contingent) à l'aéronautique navale (flotilles + escadrilles + états-majors des forces + bases) ;

2.662 (dont 1.314 du contingent) aux autres unités opérationnelles (fusiliers-marins commandos + unités de protection + groupes de plongeurs-démineurs).

#### II. — Réduction des effectifs.

L'évolution des effectifs de la marine par rapport à 1985 résulte de l'application stricte du plan de réduction des effectifs prévus par la loi de programmation. Cette réduction sera pour 1986 la suivante :

— Officiers .....	— 30
— Officiers-mariniers .....	— 140
— Hommes du rang .....	— 530
	<hr/>
Total .....	— 700
	<hr/>

Les réductions d'effectifs ne concernent pas le personnel féminin.

Pour le personnel officier, cette réduction imposée de trente officiers reste une forte contrainte dans une marine qui, avec un effectif officiers représentant 6,6 % du total, constitue un cas absolument unique dans l'ensemble des marines à vocation océanique. Pour atténuer cette situation critique, des mesures internes, à bilan

financier nul, sont étudiées visant à modifier l'ensemble de la pyramide des grades à partir de l'augmentation autorisée du nombre des volontaires pour le service long (V.S.L.). On espère à partir de cette restructuration accroître de trente le flux annuel d'admission d'élèves-officiers.

En ce qui concerne le personnel non-officier, on attend des mêmes mesures qu'elles corrigent partiellement les effets nuisibles sur le ralentissement des promotions aux grades de quartier-maître et second-maître que ne manquera pas d'entraîner cette nouvelle réduction d'effectifs. La marine connaît déjà un avancement beaucoup trop lent par rapport à celui des autres armées.

### III. — Améliorations.

Un certain nombre de mesures sont en cours de réalisation. Elles portent d'une part sur l'amélioration des conditions de vie (logements modernisés, allègement des contraintes de service, représentation dans les commissions consultatives, augmentation du prêt du soldat) mais également sur l'amélioration de l'aptitude opérationnelle des appelés (formation au tir des apprentis-marins, formation complémentaire des fusiliers-marins, création de plongeurs de bord appelés).

### IV. — Mesures particulières.

#### A. — *Personnel féminin.*

Avec un effectif prévu de 1.520 en 1986 pour 1.386 en 1985, le personnel féminin de la marine reste en augmentation numérique continue, l'objectif étant d'atteindre 5 % du personnel masculin engagé non officier en 1990.

L'intégration de ce personnel est déjà réalisée pour une vingtaine de spécialités. La formation du personnel féminin est faite en commun avec celle du personnel masculin, aussi bien la formation militaire initiale que celle de spécialité.

#### B. — *Volontaire du service long.*

Avec un effectif de 3.543 au 1<sup>er</sup> juillet 1985 les volontaires du service long sont en constante augmentation. L'objectif serait d'atteindre, dès 1986, un effectif total de 4.150 volontaires, soit le quart des effectifs du personnel appelé. La demande pour le service long est particulièrement forte dans la marine. La sélection s'effectue avant l'incorporation, à partir du niveau d'instruction et de l'aptitude physique à service à la mer, puis, après l'incorporation, sur la manière

générale de servir. Un certain nombre de mesures à caractère social ont été prises pour faciliter notamment la réinsertion des V.S.L. dans la vie civile.

C. — *Cumul retraites-salaires.*

Au moment où le Parlement discute de ce qu'on appelle le cumul des retraites-salaires, il y a lieu d'évoquer cette question qui revêt une particulière acuité pour la marine.

La pyramide des grades de nos armées, qu'il convient de conserver comme telle, conduit inévitablement à mener une politique statutaire de dégageant des cadres. C'est ainsi que de nombreux militaires se retrouvent dans l'obligation, lorsqu'ils atteignent la cinquantaine, de rechercher un deuxième emploi. Or, même si la loi sur les cumuls ne concerne formellement que les militaires âgés de soixante ans, il est indiscutable que l'employeur préférera au militaire de cinquante ans le candidat civil qui ne soumettra pas son entreprise aux mêmes sujétions dix ans plus tard.

Il convient de bien saisir que la retraite à effet immédiat dont bénéficie le militaire à l'issue d'un temps réglementaire de service, et qui est à l'origine de ces difficultés, n'est pas un privilège exorbitant.

Il s'agit du juste dédommagement de la disponibilité et de la mobilité auxquelles ce militaire a été astreint tout au long de sa carrière et sans lesquelles il n'y aurait plus d'armée. Disponibilité qui le conduit bien souvent à ne prendre en charge une famille que tardivement et mobilité qui, entre autres contraintes, prive bien souvent son épouse d'un emploi.

Il y a donc dans ce projet de loi une forte injustice qu'il nous appartient de dénoncer, injustice qui consiste à tenir le militaire à part — et c'est normal — dès qu'il s'agit de certains avantages sociaux incompatibles avec son état mais à le réaligner sur le secteur civil dès lors qu'il s'agit de mesures financières.

## CONCLUSION

Avant de terminer, il nous faut évoquer le problème de la base stratégique de Nouméa. M. le Président de la République, en janvier 1985 en a annoncé la création. Il a fait par là-même naître de grands espoirs au sein de la population néo-calédonienne qui a cru y voir la volonté affirmée de maintenir la Nouvelle-Calédonie dans la République française. La formule « base militaire stratégique » alors nettement exprimée a induit l'opinion en erreur ; il n'y a rien de comparable avec les bases anglaise de Gibraltar et américaine de Guantanamo dans l'île de Cuba ou encore avec la base soviétique de Cam Ranh.

En dehors de travaux de casernement et d'aménagement de la piste aérienne à La Tontouta qui constituent le renforcement d'éléments existants des forces armées, c'est, pour la marine, la construction d'un quai de 200 mètres permettant l'accostage de bâtiments à fort tirant d'eau. Or, sur une dépense prévisible de 80 millions de francs en trois ans, un million de francs a été dégagé en 1985, rien en 1986, et de plus on ne connaît pas les financements pour 1987 et 1988.

Une forte augmentation du budget « infrastructure » de la marine aurait pu apparaître ; on constate au contraire qu'avec une réduction drastique de 20 % il s'agit du chapitre le plus frappé par les contraintes budgétaires.

Nous demandons au nom de la commission des explications car le silence qui l'entoure pourrait être interprété comme un sombre présage d'abandon.

Même si les orientations d'ensemble données à ce budget traduisent une très nette prise de conscience des indispensables priorités pour conserver à notre marine sa mission océanique, l'écart reste cependant trop profond entre les besoins réels de notre future marine et les ressources qui lui sont, cette année encore, insuffisamment consacrées.

Il y a lieu de se réjouir des informations que le ministre de la défense vient de donner le 12 novembre à l'I.H.E.D.N., concernant la marine, notamment la mise en chantier à partir de 1988 d'un deuxième porte-avions nucléaire et de deux sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire.



Mais face à ces heureuses déclarations que faut-il penser des retards réguliers constatés dans l'exécution, dans le cadre de la loi de programme, des constructions neuves, retards qui menacent dans les prochaines années la cohérence de notre marine ?

La réduction du tonnage de 300.000 à 230.000 aux horizons de 1990-1992, s'il n'y a pas un coup de barre salvateur, marquerait l'abandon par la France, présente par ses îles et ses rivages sur l'ensemble des mers du globe, l'abandon inadmissible de son rôle de grande puissance, alors même que les zones économiques qu'elle contrôle actuellement permettent d'espérer pour la nation et sa jeunesse l'exploitation de richesses potentielles qui leur appartiennent en propre.

Il s'ensuit, tout en reconnaissant certains efforts accomplis, que nous ne pouvons apporter notre assentiment à ce projet de budget.



En conclusion, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, attachée à assurer aux armées les moyens indispensables à l'exécution de leur mission, mais constatant le fléchissement général des crédits affectés à la défense, n'a pu donner un avis favorable au projet de budget « Défense » pour 1986 qui lui est soumis.

## **ANNEXES**

—

ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

1. Budget de la défense 158.350 millions de francs. Croissance 1986/1985 = 5,43 %

2. Budget de la marine 29.538 millions de francs. Croissance 1986/1985 = 6,74 %

(En pourcentage.)

	1984	1985	1986
Part marine/défense .....	18,27	18,42	18,65

2.1. Crédits de paiement titre III : 13.089 millions de francs

	1985	1986	1986/1985
Défense .....	78.500	82.670	+ 5,31
Section marine .....	12.468,8	13.089	+ 4,97
Marine/défense .....	15,9	15,8	

2.2. Crédits de paiement titre V : 16.450 millions de francs

	1985	1986	1986/1985
Défense .....	71.700	75.680	+ 5,55
Section marine .....	15.203,7	16.450	+ 8,2
Marine/défense .....	21,3	21,7	

2.3. Autorisations de programme titre V : 23.275 millions de francs

	1985	1986	1986/1985
Défense .....	85.000	85.000	+ 0 %
Section marine .....	20.311	23.275	+ 14,6
Marine/défense .....	23,9	28,3	

ANNEXE B

RÉPARTITION PAR CHAPITRE  
DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE

(En millions de francs courants.)

Chapitres	Intitulés	Budget 1985	Projet budget 1986	Variation en pourcentage
31-32	Soldes, indemnités et allocations diverses .....	6.371,6	6.647,8	+ 4,3
33-31	Cotisations sociales : part de l'Etat.	447,9	459,7	+ 2,6
33-32	Prestations sociales versées par l'Etat .....	272,3	288,2	+ 5,8
34-31	Alimentation .....	547,2	566,9	+ 3,6
34-32 (1)	Activités et exploitation des forces et des services .....	1.736,7	1.796,6	+ 3,4
34-34	Entretien des matériels - Programmes	3.039,0	3.268,8	+ 7,6
34-35	Informatique .....	47,5	54,0	+ 13,7
36-31	Subventions .....	6,3	6,6	+ 4,7
37-31	Dommmages consécutifs à des événe- ments de mer, réquisitions .....	0,3	0,3	0
	<b>Totaux pour le titre III</b>	<b>12.468,8</b>	<b>13.089,0</b>	<b>+ 5,0</b>

(1) Dont pour les carburants et combustibles, une augmentation de 3,2 %.

ANNEXE C

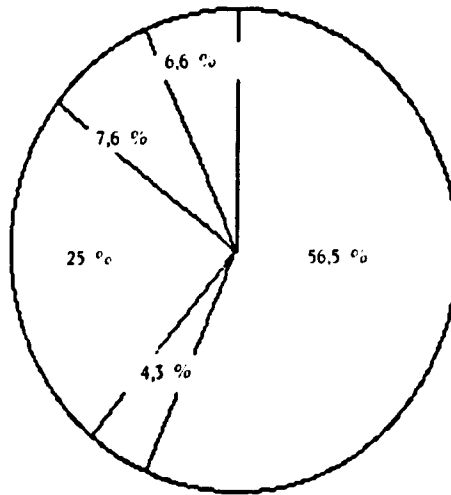
Budget marine 1986 - Crédits de paiement du titre III

13.089 millions de francs  $\Delta$  1986/1985 = + 4,97 %

Carburants et combustibles  $\Delta$  = + 3,18 %

Fonctionnement  $\Delta$  = + 4,21 %

Entretien flotte  
et aéro  $\Delta$  = + 7,56 %



Rémunérations et  
charges sociales  $\Delta$  = 4,29 %

Alimentation  $\Delta$  = + 3,6 %

Part D.C.N. 23,14 %

ANNEXE D

PARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE  
D. CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE

(En millions de francs courants.)

Chapitres intitulés	Intitulés	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		1985	1986	Variation en pourcentage	1985	1986	Variation en pourcentage
51-71	Etudes techniques d'armement et prototypes .....	2.808	2.688	— 4,3	1.965	1.914	— 2,6
52-71	Constructions navales, investissements .....	81	6	— 92,6	56	60	+ 7,1
53-41	Habillement, couchage, matériel de casernement .....	195	185	— 5,1	182	195	+ 7,1
53-71	Fabrications pour la marine .....	16.693	19.916	+ 19,3	12.503	13.890	+ 11,1
54-61	Infrastructure .....	534	480	— 10,1	498	390	— 21,8
	Totaux pour le titre V .....	20.311	23.275	+ 14,6	15.204	16.449	+ 8,2
	Total titre V hors FOST .....	14.914	15.396	+ 3,2	10.385	10.801	+ 4,0

ANNEXE E

Budget marine 1986 - Autorisations de programme titre V

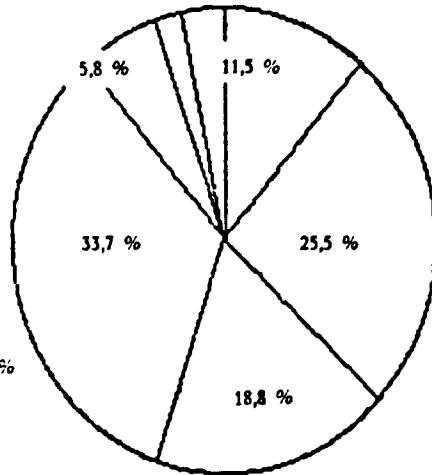
23.275 millions de francs  $\Delta$  1986/1985 = + 14,59 %

Infrastructure 2 %  $\Delta$  = - 10,1 %

DIV 2,7 %

Etudes et développements  $\Delta$  = - 4,27 %

Munitions  $\Delta$  = - 11 %



FOST  $\Delta$  = + 45,34 %

Fabrications floue.  $\Delta$  = - 4,25 %

Fabrications aéro  $\Delta$  = + 20,62 %

ANNEXE F  
Budget marine 1986 - Crédits de paiement du titre V  
16.450 millions de francs  $\Delta$  = + 8,20 %

Infrastructure 2,4 %  $\Delta$  = - 21,8 %

DIV 3,7 %

Etudes et développements  $\Delta$  = - 2,59 %

Munitions  $\Delta$  = + 9,95 %

7,4 %

11,6 %

34,1 %

29,3 %

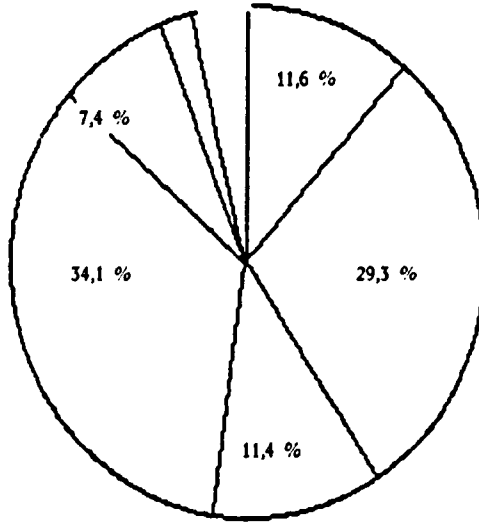
Fabrications flotte  $\Delta$  = + 9,23 %

FOST  $\Delta$  = + 16,48 %

11,4 %

Fabrications aéro  $\Delta$  = + 6,88 %

Part D.C.N. 78,3 %





ANNEXE G

CHAPITRE 53-71 (ARTICLES 11 A 17) CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE

(En millions de francs.)

Articles	Intitulés	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
		Dotations 1985	Demandées pour 1986	Dotations 1985	Demandés pour 1986		
					Services votés	Mesures nouvelles	Total
11	Constructions neuves de bâtiments .....	4.525	4.663	3.534	3.500	334	3.834
12	Grosses refontes et modernisations .....	877	1.132	673	670	190	860
13	Bâtiments de servitude de la flotte .....	124	80	106	30	10	40
14	Force océanique stratégique .....	5.397	7.844	4.819	3.900	1.713	5.613
15	Service public .....	0	5	29	4	1	5
16	Arme nucléaire tactique .....	42	0	23	0	0	0
17	Constructions neuves bâtiments hydrographiques (S.H.O.M.) .....	156	44	78	84	5	89
	Totaux .....	11.121	13.768	9.262	8.188	2.253	10.441

## ANNEXE H

### COMMANDES ET LIVRAISONS - BUDGET 1986

#### I. — *Commandes* :

- 1 sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;
- 1 porte-avios nucléaire ;
- 1 sous-marin nucléaire d'attaque ;
- 3 avions de patrouille Atlantique 2 ;
- 1 bâtiment hydrographique.

#### II. — *Livraisons* :

- 1 corvette anti-sous-marine ;
- 4 patrouilleurs ;
- 2 chasseurs de mines tripartites ;
- 3 bâtiments base de plongeurs démineurs ;
- 1 pétrolier ravitailleur ;
- 2 avions N. 262 transformés « école ».

ANNEXE I

SITUATION NUMÉRIQUE COMPARATIVE DES MOYENS NAVALS

Type	Nombre (1)			
	1976	1979	1983	1985
Force océanique stratégique : S.N.L.E. ....	4	4	5	5
<b>Bâtiments de combat</b>				
Sous-marins d'attaque .....	19	22	19	18
Porte-aéronefs .....	5	3	3	3
Bâtiments anti-aériens .....	7	7	6	5
Bâtiments anti-sous-marins .....	13	12	14	14
Avisos .....	28	24	22	25
Patrouilleurs .....	29	26	24	17
Bâtiments antimines .....	32	29	24	27
<b>Total bâtiments de combat .....</b>	<b>131</b>	<b>125</b>	<b>112</b>	<b>109</b>
<b>Bâtiments de soutien :</b>				
Pétroliers ravitailleurs				
Bâtiments de soutien logistique .....	8	9	10	9
Bâtiments de transport et de débarquement ..	9	9	9	10
Divers, hydro, EDIC, RHM .....	23	23	26	22
<b>Total bâtiments de soutien .....</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>41</b>
<b>Total général hors FOST .....</b>	<b>171</b>	<b>164</b>	<b>157</b>	<b>150</b>

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier.